



Mairie de

Saint Martin des Combes

Département : DORDOGNE

Commune : MAIRIE DE ST MARTIN DES COMBES

## LE CONSEIL MUNICIPAL

### Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 30 juillet 2016

Le 30 juillet 2016, à 10h00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Hervé DURST, Maire de Saint Martin des Combes.

#### PRESENTS :

DURST Hervé. RITLEWSKI François. GOMBERT Cyrille. BOUCHARD de la POTERIE Micheline. FINZEL Charles. MAUMONT Isabelle. MAZZOTTI Marco.

ABSENTS EXCUSES : BOHNKE Raphaële, FENECH-SOLER Michaël, SOMMER Yann.

POUVOIRS : MME BOHNKE RAPHAËLE A DONNE POUVOIR A HERVE DURST

MR FENECH-SOLER A DONNE POUVOIR A CYRILLE GOMBERT

Secrétaire de séance : GOMBERT Cyrille

**Compte Rendu du conseil municipal du 08 juillet 2016 : Approbation du C.R. à l'unanimité des présents.**

### ORDRE DU JOUR

- **Proposition du Crédit Agricole pour le financement des subventions et du FCTVA pour le chantier de l'église.**

Monsieur le Maire rappelle que les SUBVENTIONS obtenues des financeurs publics ainsi que le FCTVA pour la restauration de l'église de la commune ne seront perçus par la Mairie qu'après les travaux réalisés et acquittés par celle-ci.

Pour ses besoins de trésorerie dans l'attente du versement de ces subventions, la Mairie doit faire appel, comme il se doit, au concours bancaire.

Ainsi, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les caractéristiques de l'offre de financement à taux fixe émise par le Crédit Agricole, à savoir :

Taux d'intérêt annuel : 1.00 %.

OU

Taux d'intérêt Trimestriel : 0,99 %

Echéances : annuelles

Echéances : trimestrielles

Montant de l'échéance : 1620.00 €

Montant de l'échéance : 400,95 €

Coût total des intérêts : 3240.00€

Coût total des intérêts : 3207,60 €

Durée totale du financement : 24 mois

Durée totale du financement : 24 mois

Remboursement anticipé sans frais

Remboursement anticipé sans frais

Frais de dossier : 243 €

Frais de dossier : 243 €

L'apurement de ce financement se fera par anticipation au fur et à mesure que les subventions et le FCTVA seront perçues par la Mairie.

Le Conseil Municipal de Saint Martin des Combes, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, est invité à délibérer.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, approuve la proposition de financement du CREDIT AGRICOLE au taux fixe de 1 % avec une périodicité annuelle selon les caractéristiques mentionnées ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **- RENOUELEMENT AU 01/10/2016 DU CONTRAT DE MME VEDEL REGINE, AGENT D'ENTRETIEN -**

Cela va faire bientôt six ans que Mme VEDEL Régine est notre employée communale comme agent d'entretien. Ce contrat ne peut plus être reconduit en CDD.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le contrat de Mme VEDEL en CDI à partir du 01 octobre 2016.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte le renouvellement de ce contrat en CDI à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

#### **- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2015 - SIAEP DORDOGNE POURPRE -**

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2015, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP DE DORDOGNE POURPRE.

Ce rapport est consultable à la mairie.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **COMMISSIONS**

- Néant

**Fait à ST MARTIN DES COMBES, le 05 AOUT 2016**

  
**Le Maire,**  
Hervé DURST

